

L'an deux mil quinze et **le vingt-cinq septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Evelyne MONFRAY, Messieurs Jean-Pierre BACHELARD, Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Hugues DE BROSSES, Stéphane CANTE, Arnaud DE CERTAINES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absent représenté :

Brice DUCRUIX a donné pouvoir à Dominique VIOT

Absents:

Mme Christèle FORET, Monsieur Jean-Pierre BACHELARD.

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 17 septembre 2015

Date d'affichage : 17 septembre 2015

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane CANTE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 28 août 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 25 septembre 2015.

Ordre du jour

- Nomination Gilles Vatoux à la commission Communication
- Fermeture de la Bibliothèque

Délibérations

N°23 : Nomination Gilles Vatoux à la commission Communication

Le Maire rappelle la démission de Madame VAPILLON du conseil municipal et donc de la commission communication.

Il fait part également du souhait de Monsieur Gilles VATOUX de remplacer Madame Vapillon au sein de cette commission.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir accepter cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : ACCEPTE à l'unanimité, que Monsieur Gilles Vatoux remplace Madame Vapillon au sein de la commission communication (tableau annexé)

Monsieur le Maire propose que la délibération sur la fermeture de la bibliothèque soit examinée lors d'un prochain conseil suite à la rencontre avec la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) de Bourg-en-Bresse du 25 septembre.

Lors de ce rendez-vous en présence d'Elisabeth Furtin, directrice de l'école, deux sujets ont été abordés :

1) le souhait de la commune et de l'école de conserver une bibliothèque pour l'école. La BDP ne soutient plus les « dessertes école ». Il appartiendra donc à la commune de constituer un fond et de le maintenir. Le budget prévu précédemment pour la bibliothèque pourrait être conservé et consacré uniquement à l'achat de livres jeunesse. La création du fond nécessitera un budget plus important la première année. Des possibilités existent également de pouvoir bénéficier de livres à moindre coût par le biais de bibliothèques qui vendent leurs livres en surplus. Une convention avec la bibliothèque de Saint Didier pourrait également être envisagée.

La BDP est prête à laisser les étagères et les bacs pendant l'année 2016.

2) le fond adulte qui appartient à la BDP repartira. Il y a un fond assez important qui appartient à la commune. Ce fond pourrait être mis à disposition en libre-service à la mairie. En complément nous envisageons de mettre en place une convention avec la BDP permettant d'être « point d'accès ». Cela permettrait à des personnes de commander des livres sur le site internet de la BDP, livres qui seraient apportés chaque mois par le bibliobus. Le point d'accès permettrait également à l'école de faire venir quelques livres.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Action sociale : RAS.

Prochain CCAS le 7 octobre pour, principalement, organiser le repas des anciens.

Urbanisme et environnement

Travaux eaux pluviales du Pellerat : la réception finale des travaux a été faite. Les premières pluies importantes semblent montrer que tout fonctionne correctement.

Les travaux d'assainissement à Romans par la communauté de communes se déroulent bien.

Pour empêcher les véhicules à moteur d'aller sur le stade un arrêté a été pris. Les panneaux d'information sont commandés et reçus et une fermeture de l'accès au stade coté caserne pompier est prévue.

Deux options: 1 barrière basculante ou une borne amovible comme au plan d'eau de St Didier. Le coût est équivalent : environ 1 600 € HT hors pose. Le choix du conseil est d'installer une borne amovible.

Rencontre avec le CFPAH pour le désherbage sans pesticide. Le CFPAH pourrait former l'agent technique de la commune pour qu'il soit le référent de la commune et puisse suivre les travaux de la société Phytra. Le SRTC (Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne) prend en charge les coûts.

Possibilité de s'équiper, par l'intermédiaire du SRTC pour bénéficier de subventions, de matériels d'appoint pour désherber sans pesticides (bruleur par exemple).

Maison « Colas » : le projet d'acheter la maison avait été abordé avec la Semcoda et un projet avait été proposé afin de créer deux logements locatifs. Entre temps la maison a été vendue.

Le fossé en bas de Bourchaneins a été réalisé.

Les travaux d'eaux pluviales devant chez M. Rimaud (en haut du chemin du Pellerat) ont été réalisés.

Une ligne téléphonique et un poteau ont été arrachés le 31 août par un véhicule agricole à Montgoïn qui ne s'est pas arrêté. L'agent technique et le maire sont intervenus en urgence pour sécuriser la circulation : dégager les câbles téléphoniques et écarter le poteau. L'auteur a été identifié et l'entreprise qui l'emploie, la CUMA de l'Abergement-Clémenciat a été contactée par téléphone. Un courrier sera également envoyé.

Il appartiendra à Orange, propriétaire des infrastructures de téléphone de décider des actions à entreprendre.

La ligne téléphonique a été réactivée rapidement et un nouveau poteau installé le 2 octobre.

Les bancs en béton de la commune ont été nettoyés, peints en blanc et installés vers le PAV (Point d'Apport Volontaire) et la table de tennis de table.

Des devis sont en cours pour des aménagements chemin des Bergerettes pour régler des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales.

Projet d'installer des chéneaux à l'église. Des devis ont été demandés.

Une expertise sur les problèmes d'humidité sera lancée pour identifier les causes de l'humidité et s'assurer de l'intérêt des chéneaux.

Finances

Etat au 23 septembre :

53,05 % en dépenses fonctionnement

50,01 % en recettes de fonctionnement

58,75 % en dépenses d'investissement

76,40 % en recette d'investissement

Réunion de la commission le 24/09/2015 sur l'état des finances.

En ligne avec ce qui est prévu.

Communication fêtes et cérémonies

Réunion de la commission le 30 septembre pour préparer la note d'info d'octobre.

Les courriers aux associations pour le bulletin annuel ont été envoyés.

Un devis pour l'impression va être demandé afin de comparer avec le coût d'impression en interne.

Le label « village internet » a été étudié. La quantité de travail nécessaire paraît importante pour un intérêt mitigé. Le sujet est mis en attente.

La réunion de quartier Pellerat- 3 coins-Trèves de galle s'est déroulée le 18 septembre. La sécurité au croisement des 3 coins et la vitesse ont été les principaux sujets abordés.

Prochaine réunion de quartier avec Romans le 9 octobre.

Une réunion de la commission aura lieu le 30/09.

Questions / informations diverses

Le projet de fusion des communautés de communes a été abordé. Une rencontre avec le préfet de l'Ain et les maires de la communauté de communes Val de Saône Chalaronne a eu lieu le 23 octobre à Saint Didier sur Chalaronne. Le préfet de Saône-et-Loire demande le rattachement de la communauté de communes Mâconnais-Beaujolais (La Chapelle-de-Guinchay, Crêches-sur-Saône, Romanèche-Thorins, ...) à la Communauté d'Agglomération Mâconnais Val de Saône (Mâcon) malgré la volonté de plusieurs élus. Le préfet de l'Ain, décideur nous concernant, ne devrait pas s'opposer au souhait de son collègue.

Le projet de fusion avec « Montmerle 3 Rivières » et « Saône Beaujolais (Belleville, Beaujeu) » reste d'actualité malgré la réticence de plusieurs élus de Montmerle 3 Rivières qui souhaite une fusion uniquement à 2 avec notre communauté de communes. De leur côté les élus de Val-de-Saône Beaujolais et ceux de Saône Beaujolais sont favorables à une fusion élargie permettant d'avoir plus de moyens, d'anticiper un probable élargissement dans le futur et de bénéficier de l'expérience récente de la fusion des communautés de communes de Belleville et de Beaujeu. Le changement de SCOT que cela entrainerait devrait nous être également favorable.

La séance est levée à 23 h 45.

Prochain Conseil le vendredi 23 octobre 2015 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.